



Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

25, rue Laforest
Saint-Ignace-de-Loyola, Québec
Tel: 450-836-3376, fax : 450-836-1400
Courriel : st.ignace.loyola@intermonde.net
Site web : www.stignacedeloyola.qc.ca



Quoi de 9?

Sur l'île

Bulletin municipal en neuf points, édition juillet-août 2016

1 Interdiction de fumer sur le terrain des loisirs ... nouvelle entrée en vigueur source : Mélanie Messier

Le 26 mai dernier sont entrés en vigueur trois articles de *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*. Il est maintenant interdit de fumer dans les lieux suivants :...*les chapiteaux, les aires extérieures de jeu destinées aux enfants et qui accueillent le public, les terrains sportifs...* Il est également interdit de fumer à moins de neuf (9) mètres de toute partie du périmètre des aires extérieures de jeu destinées aux enfants. En résumé, il est interdit de fumer sur le terrain des loisirs, de la bibliothèque, de la patinoire. Des affiches seront installées sous peu.

2 Réglementation sur les piscines source : Mélanie Messier

Un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles visant toutes les piscines installées après le 31 octobre 2010 a été adopté par le gouvernement provincial. L'objectif est de mieux contrôler et protéger l'accès aux piscines résidentielles. Vous pouvez consulter le site internet www.mapiscinesecuritaire.com afin d'obtenir plus d'informations concernant la réglementation.

Sachez que tous ceux qui désirent obtenir une piscine hors-terre ou creusée **doivent demander un permis** à notre inspecteur en bâtiment, madame Marie-Ève Samson.



La sécurité est importante, soyez prudents et vigilants car un accident est si vite arrivé!

3 Collecte de sang sur rendez-vous source : Héma-Québec

Si vous désirez donner du sang, vous devez prendre rendez-vous en communiquant avec Héma-Québec au 1-800-343-7264. La collecte de sang aura lieu dans le stationnement de l'église à Saint-Ignace-de-Loyola jeudi, **le 7 juillet de 13h30 à 19h30**. Vous devez apporter une pièce d'identité avec photo.

4 Pourquoi le mesurage des écumes et des boues?

source : MRC de d'Autray

Le mesurage des écumes et des boues assurent un bon fonctionnement, permet d'avoir moins de circulation de camions et moins de volume d'eau à traiter. En plus, il est moins dispendieux qu'une vidange complète. L'exemption d'une vidange nécessite une mesure en dessous de 12 cm pour l'écume et 30 cm et moins pour la boue. Si tel est le cas, votre fosse septique ne sera pas vidangée et elle sera à nouveau mesurée l'année suivante. Voir le schéma ci-dessous.



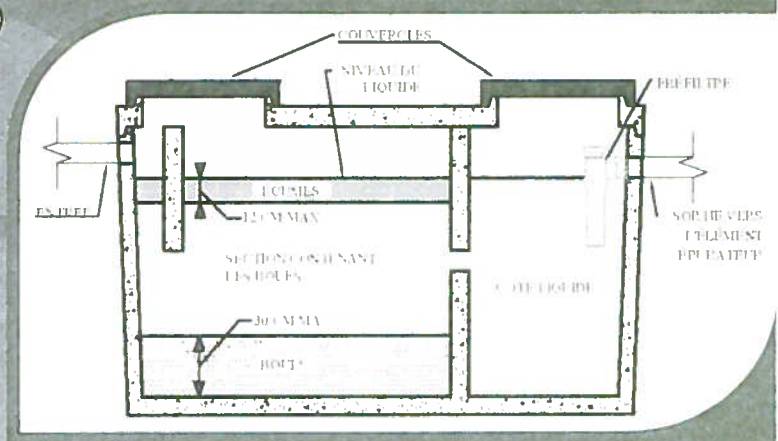
Mesurage des écumes et des boues (MEB)

Pourquoi?

- Assure un bon fonctionnement
- Moins de circulation de camions
- Moins de volume d'eau traité
- Moins dispendieux que la vidange

Pour plus d'information :
550, rue De Montcalm, Berthierville
450 836-7007 poste 2544
eve.beausoleil@mrcautray.com

Schématisation



5 Avis aux propriétaires de chiens source : Mélanie Messier

Le conseil municipal désire rappeler aux propriétaires de chiens qu'il est interdit d'aller baigner un chien dans les jeux d'eau et/ou de le promener dans les aires de jeux sur les terrains appartenant aux loisirs. De plus, tout chien doit être tenu en laisse et les besoins de l'animal doivent être ramassés par le gardien du chien.

De plus, sachez que nous n'interdisons aucune race de chien, cependant tout chien dangereux constitue une nuisance : « art. 3.47 Aux fins du présent règlement est présumé dangereux tout chien qui, sans aucune provocation ni malice : a mordu ou a attaqué une personne ou un autre animal »

Quiconque contrevient à ces règlements est passible d'une amende, sur déclaration de culpabilité.

6 Qu'est-ce qu'on récupère au bureau municipal?

source : Mélanie Messier

Nous désirons vous rappeler que nous récupérons divers articles au bureau municipal :

- Conteneur jaune : vêtements;
- Conteneur gris : appareils électroniques (télévision, ordinateur, radio, etc.);
- Conteneurs bleus : huiles et peintures.

Nous recyclons également les piles (petites) et les lumières spirales, cependant les contenants pour les recueillir sont à l'intérieur du bureau municipal.

Tout le reste peut être recyclé au site d'enfouissement situé au 1001, rang St-Joseph, à St-Thomas. Pour plus d'information, veuillez communiquer au 450-836-2546. De plus, c'est gratuit pour les résidents de Saint-Ignace.

7 Vente de garage source : Mélanie Messier

La fin de semaine de la Fête du Travail, soit **samedi le 3 septembre et dimanche le 4 septembre 2016**, les citoyens auront l'autorisation de faire une vente de garage à leur domicile, gratuitement.

8 Location du chalet des loisirs source : Organisation des Loisirs St-Ignace

L'Organisation des Loisirs St-Ignace offre la possibilité de louer le chalet des loisirs les 24, 25 et 31 décembre 2016 ainsi que le 1^{er} janvier 2017. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remettre votre nom à la municipalité. Un tirage se fera à l'assemblée du mois de septembre, soit le mardi 6 septembre 2016. Le coût de la location est de 150\$, cependant vous devez remettre un dépôt de 100\$ en supplément. Ledit dépôt vous sera rendu après la location si les lieux sont remis en bon état.

Outre les dates mentionnées ci-haut, aucune location ne pourra se faire durant la saison où la patinoire est en fonction, soit de la mi-décembre à la relâche scolaire. En dehors de cette période, faites votre demande à l'Organisation des Loisirs Saint-Ignace à l'attention de monsieur Alexandre Valois 450-803-7347, tout simplement.

9 Loisirs & sports source : Mélanie Messier

Bibliothèque

Exceptionnellement, la bibliothèque sera ouverte jeudi 14 juillet 2016 à 18h30.

Club des Malards

Cartes de membre disponibles 30\$ info : Simon Deguise 803-3708;
Tournoi amical tir au pigeon d'argile, 20 août 2016;
Tournoi de pêche spécial, 3 septembre 2016;
Soirée d'avant ouverture de la chasse, 9 septembre 2016.

Les M&M

Mercredi en musique, parc Serge-Giroux (près du traversier)
6 juillet de 19h à 21h
Alençon Blues Band – groupe de musique Donald Gladu.

3 août de 19h à 21h
Colette Plante et ses invités.

9 septembre de 19h à 21h
Trio CCL – Antoine Latour.

Olympiades

Les Loisirs Saint-Ignace organisent des Olympiades
Samedi 20 août 2016 à 9h30
Enfants âgés entre 4 et 12 ans - gratuit
Formulaire d'inscription au bureau municipal
Info : Véronique Boucher 450-803-0677.